

# **Importance De la Rétribution légale**



**Shaykh  
Pod  
BOOKS**



**Shaykh  
Pod  
FRENCH**

**Adopter Des Caractéristiques Positives  
Mène à la Tranquillité D'esprit**

**Importance De La Rétribution Légale**

**Livres de ShaykhPod**

**Publié par ShaykhPod Books, 2024**

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Importance de la rétribution légale

**Première édition. 19 novembre 2024.**

Droits d'auteur © 2024 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

## **Table des matières**

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Importance de la rétribution légale](#)

[Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias de ShaykhPod](#)

## **Remerciements**

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Et un merci spécial à notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a élevé ShaykhPod vers de nouveaux sommets passionnants qui semblaient impossibles à un moment donné.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictons et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

## **Notes du compilateur**

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à [ShaykhPod.Books@gmail.com](mailto:ShaykhPod.Books@gmail.com).

## **Introduction**

Le petit livre suivant traite de l'importance de la rétribution légale au sein de la société. Cette discussion est basée sur le chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 du Saint Coran :

*« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et il y a pour vous un châtiment [qui vous sauve] la vie, ô vous [gens] doués d'intelligence, afin que vous deveniez pieux. »*

La mise en pratique des leçons discutées aidera à adopter des caractéristiques positives. L'adoption de caractéristiques positives conduit à la paix de l'esprit et du corps.

## Importance de la rétribution légale

### Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 178-179

يَتَأْمِنُهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُنْبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَنْلَى الْحُرُّ بِالْحُرُّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأُنْثَى بِالْأُنْثَى  
فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَإِنَّبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءً إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ ذَلِكَ تَخْفِيفٌ مِنْ رَبِّكُمْ  
وَرَحْمَةٌ فَمَنْ أَعْتَدَى بَعْدَ ذَلِكَ فَلَهُ عَذَابٌ أَلِيمٌ



« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux.

Et il y a pour vous, en rétribution légale, [sauvetage de] la vie, ô vous [gens] doués d'intelligence, afin que vous deveniez justes.

*« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde.*

*Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment dououreux. Et il y a pour vous un châtiment [qui vous sauve] la vie, ô vous [gens] doués d'intelligence, afin que vous deveniez pieux. »*

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés... »*

La première chose à noter est que les vrais musulmans respectent toutes les formes de vie. En fait, il a été ordonné au musulman de faire preuve de miséricorde envers tous les autres, car cela lui permettra de recevoir la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4941. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ... *Et faites du bien comme Allah vous a fait du bien...* »

Ce traitement bienveillant doit être étendu à tous les êtres, y compris les animaux. C'est ce que recommande un hadith trouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2550. Aucune autre religion n'accorde autant de valeur à la vie humaine que l'islam. En fait, Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que le meurtre d'une personne innocente sera jugé comme si l'humanité entière avait été tuée. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 32 :

« ...*tue une âme, sauf pour une âme ou pour la corruption [commise] sur la terre - c'est comme s'il avait tué l'humanité entière. Et celui qui sauve une - c'est comme s'il avait sauvé l'humanité entière...*”

La définition même du musulman et du croyant donnée par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, indique clairement que l'islam enseigne à garder ses actes nuisibles loin des autres. Ce hadith conseille qu'un musulman et un croyant sont ceux qui gardent leurs actes nuisibles verbaux et physiques loin des autres et de ce qu'ils possèdent.

Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'a jamais fait de mal à une autre personne ou créature, sauf en cas de légitime défense contre un soldat de sexe masculin au cours d'une bataille. Il n'a jamais fait de mal à une femme, à une personne âgée, à un enfant ou à

un non-soldat. En fait, il ne s'est jamais vengé de lui-même et n'a appliqué la punition décrétée par Allah, l'Exalté, en tant que chef de l'État qu'à ceux qui ont outrepassé les limites fixées par Allah, l'Exalté, et qui ont été reconnus coupables par des preuves irréfutables. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6050. C'est ainsi que les musulmans doivent se comporter en toutes circonstances s'ils prétendent être les disciples du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

L'islam étant une religion et un mode de vie parfaitement équilibrés et réalistes, le musulman a le droit de se défendre, de défendre sa famille et ses biens. Mais cette défense doit se faire dans des limites définies. Les musulmans n'ont pas le droit d'attaquer les autres en premier et de nuire à des innocents. Les musulmans doivent donc agir conformément aux enseignements de l'islam dans leur façon de traiter les autres, ce qui peut se résumer à traiter les autres comme ils souhaitent être traités par les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme... »*

Avant l'avènement de l'islam, une personne qui commettait un meurtre pouvait forcer quelqu'un d'autre à être puni à sa place, par exemple un esclave dont elle était propriétaire. Mais l'islam précise clairement que

celui qui commet un meurtre devra faire face aux conséquences de son crime et que celui-ci ne peut être transféré à un autre. La personne libre qui commet un meurtre sera celle qui en subira les conséquences, c'est-à-dire la personne libre pour la personne libre. L'esclave qui commet un meurtre sera celui qui subira les conséquences de son acte, c'est-à-dire l'esclave pour l'esclave. Et la femme qui commet un meurtre sera celle qui subira les conséquences de son acte, c'est-à-dire la femme pour la femme.

En général, ce principe s'applique dans tous les cas. Cela signifie qu'une personne ne pourra pas se décharger des conséquences de ses péchés sur une autre personne. En fait, le coupable numéro un que les gens accusent encore aujourd'hui est le diable, mais il annoncera le Jour du Jugement que, comme il n'a jamais physiquement forcé personne à commettre des péchés, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes et non à lui. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

*« Et le Diable dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés, et vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes... »*

Si l'on ne peut pas rejeter la faute de ses péchés sur le diable, le principal instigateur du mal, comment peut-on croire qu'on pourra rejeter la faute de ses péchés sur quelqu'un d'autre ? C'est une attitude insensée qui ne fait qu'encourager l'individu à commettre davantage de péchés et qui doit donc être abandonnée. Chaque personne sera responsable de ses propres intentions, de ses paroles et de ses actes,

et cela est inévitable. Par conséquent, il faut constamment évaluer ses intentions, ses paroles et ses actes afin de se préparer adéquatement à son inévitable et inéluctable responsabilité au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*« ... il vous est prescrit une rétribution légale pour ceux qui ont été tués : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de la part de son frère [le meurtrier], qu'on lui rende une rétribution convenable [à l'héritier ou au représentant légal du défunt] en bonne conduite... »*

Allah, le Très-Haut, encourage toujours les gens à se comporter avec bonté et miséricorde et ne conseille un traitement plus dur que dans les cas extrêmes et en cas de légitime défense. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, encourage l'héritier de la personne assassinée à pardonner au meurtrier car il décrit le meurtrier comme son frère dans la foi et/ou la lignée, car tous les gens sont liés par le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, et son épouse, Hawa, qu'Allah soit satisfait d'elle. Comme nous l'avons vu plus haut, l'attitude et le comportement principaux d'un musulman doivent être la miséricorde et la bonté envers les autres, car cela conduit à gagner la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4941. Pour cet acte de pardon, le meurtrier doit donner une compensation à l'héritier de la personne assassinée, à moins que ce dernier ne renonce volontairement à cela comme un acte de charité de sa part, ce qui conduit à nouveau à une récompense et à des bénédictions supplémentaires pour lui dans les deux mondes. La bonne conduite mentionnée dans ce verset fait

référence au fait que les deux parties remplissent rapidement l'accord juridique conclu et se traitent mutuellement avec miséricorde ou du moins évitent tout mauvais traitement mutuel à partir de ce moment-là.

En général, cela indique l'importance d'adopter une attitude neutre envers les autres, surtout lorsqu'on ne s'entend pas avec eux en raison d'une différence de caractéristiques et de comportement, au lieu d'adopter une attitude négative envers les autres. Si un musulman ne peut pas agir de manière positive envers les autres en raison de certains problèmes antérieurs entre eux, alors le moins qu'il puisse faire est d'adopter une attitude neutre envers eux, c'est-à-dire de ne pas montrer de sentiments positifs envers eux, mais pas non plus de sentiments négatifs à leur égard. Le niveau supérieur, qui conduit à une plus grande récompense, consiste à adopter une attitude positive envers les autres, même si l'on a eu des problèmes dans le passé avec eux, mais cela est recommandé, mais pas obligatoire. En outre, il est important de noter que cela ne signifie pas que l'on ne doit pas changer la situation abusive et dangereuse dans laquelle on se trouve impliqué, car l'Islam ne le préconise pas du tout. Un musulman doit prendre des mesures pour changer sa situation et ses circonstances afin de se protéger et de protéger les autres des abus physiques et verbaux, mais après cela, il doit s'efforcer d'adopter une attitude positive envers la personne avec laquelle il a eu des problèmes dans le passé, puis de continuer sa propre vie avec un esprit clair. Par exemple, une femme qui subit des violences physiques et verbales de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, même si cela implique de se séparer de lui, car l'Islam ne conseille pas du tout de tolérer ce genre de comportement. Mais une fois que cette femme change ses conditions de vie pour qu'elle et ses enfants soient en sécurité, elle doit s'efforcer de pardonner à son ex-mari et de continuer sa vie avec un esprit clair.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*« ... il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Et quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et qu'on lui donne une bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde... »*

Allah, le Très-Haut, a accordé à l'héritier de la personne assassinée le choix entre une rétribution légale, qui ne peut être appliquée que par l'État et selon des règles strictes, ou l'option du pardon avec ou sans indemnité versée par le meurtrier. Le choix entre les deux était une miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car imposer l'une ou l'autre option aux gens leur aurait causé des difficultés, car tous les êtres humains sont différents. Ceux qui possèdent un comportement naturellement miséricordieux seraient enclins au pardon et auraient donc du mal à ordonner l'exécution du meurtrier, si l'Islam leur imposait cette option. D'un autre côté, d'autres auraient extrêmement du mal à pardonner au meurtrier de leur bien-aimé et ne pourraient pas vivre avec la réalité de l'assassin de leur bien-aimé se promenant dans la société en tant qu'homme libre alors que la vie de leur bien-aimé leur a été enlevée, en particulier lorsque la personne assassinée avait des personnes à charge qui dépendaient fortement d'elle. Celui qui a cette attitude aurait du mal à pardonner et à pardonner au meurtrier si cette option lui était imposée par l'Islam. En guise de miséricorde pour tous, Allah, le Très-Haut, a laissé le choix à l'héritier de la personne assassinée. Contrairement à la plupart des constitutions juridiques actuelles, qui laissent le sort du meurtrier entre les mains d'un juge ou d'un jury composé de parfaits inconnus. Ce système défaillant empêche l'héritier de trouver une certaine tranquillité d'esprit, qui est obtenue lorsqu'il a la possibilité de choisir le sort du meurtrier et de mettre fin à l'affaire afin de pouvoir

continuer sa vie. Ce système défaillant est la raison pour laquelle la famille de la personne assassinée ou, dans d'autres crimes que le meurtre, comme le viol, la victime elle-même et sa famille se plaignent souvent que justice n'a pas été rendue, même lorsque le criminel est condamné à la prison, car sa peine de prison n'est pas à la hauteur du crime. Cela signifie que le criminel sera libéré dans quelques années et retournera à sa vie normale, où il bénéficiera d'aides du gouvernement tandis que la victime et sa famille seront psychologiquement marquées à vie. La seule chose qui peut quelque peu atténuer ce traumatisme psychologique est de donner à la famille le pouvoir de choisir ce qui arrive au criminel.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*« ... il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. »*

La transgression se réfère à la vengeance directe des proches du défunt, car seul le gouvernement peut appliquer la sanction légale, ou à la vengeance après qu'un accord de compensation ou de pardon a été conclu. Cela inclut également le meurtre d'un meurtrier après avoir été gracié une première fois. Dans ce cas, le juge ordonnera l'exécution, même si l'héritier de la deuxième personne assassinée accepte le

pardon. Cela ferme donc toutes les échappatoires qu'un criminel pourrait utiliser pour échapper à la justice.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 :

« ...il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et vous aurez en rétribution [la sauvegarde de la vie], ô vous [gens] doués d'intelligence... »

Dans le cadre d'une rétribution légale, il y a la vie, car de nombreux meurtriers ne sont pas dissuadés par une peine inférieure à la peine de mort. Il existe d'innombrables exemples où un meurtrier a passé plusieurs années en prison pour son crime, pour ensuite commettre un nouveau meurtre après avoir été libéré. Ainsi, l'exécution d'une personne permet de sauver la vie d'autres personnes.

De plus, comme nous l'avons vu plus haut, cette rétribution légale aide aussi les proches de la victime à se remettre sur pied. En effet, savoir que le meurtrier a payé de sa vie le prix de son crime est une façon d'aider les proches de la victime à continuer leur vie. Mais lorsque le meurtrier est simplement mis en prison, et dans de nombreux cas, il est finalement libéré, la détresse liée au souvenir du traumatisme subi par

leur bien-aimé aux mains du meurtrier peut empêcher les proches de la victime de continuer leur vie et de vivre en paix. Empêcher cette torture mentale, c'est leur redonner la vie. De même, lorsque le gouvernement prend une décision concernant un délinquant, les proches de la victime ont souvent le sentiment que justice n'a pas été rendue. C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans les cas de meurtre intentionnel, les proches de la victime ont le choix d'exécuter le meurtrier ou de le gracier avec ou sans compensation financière. Lorsque la décision est remise aux proches de la victime, cela réduit le risque de stress mental qui serait causé si le gouvernement décidait de l'issue. Cela permet aux proches de la victime de continuer à vivre au lieu de vivre une vie pleine de ressentiment, ce qui en réalité n'est pas une vie du tout. Ce ressentiment peut être si puissant qu'il conduit même à des frictions au sein de la famille de la victime, lorsque les membres ont des opinions divergentes sur la façon de continuer à vivre. Cela conduit toujours à des familles brisées, comme le divorce des parents du défunt. Ainsi, donner à la famille le choix de décider de ce qui se passe avec le meurtrier évite la destruction de la famille de la victime, qui est plus susceptible de continuer à vivre si elle est laissée à elle-même pour décider de l'issue du meurtre.

La rétribution légale par l'exécution permet également de sauver des vies en empêchant les meurtres par vengeance qui peuvent s'étendre sur plusieurs générations. Par conséquent, l'exécution d'un meurtrier permet d'éviter de nombreux meurtres. De plus, lorsqu'une personne ayant des personnes à charge est tuée par vengeance, cela conduit à la destruction de la vie de ses personnes à charge, comme ses enfants. Cela peut être évité en laissant à la famille de la victime le choix de ce qui arrive au meurtrier, car cela évite les meurtres par vengeance et la destruction qu'ils causent aux personnes à charge de toutes les personnes tuées ou blessées. Par conséquent, la rétribution légale permet de sauver la vie de toutes ces personnes.

Il est important de noter que tout cela est vrai lorsque la loi islamique est respectée et appliquée correctement dans les affaires judiciaires. Condamner quelqu'un pour meurtre nécessite des preuves réelles et solides, qui doivent être au-delà de tout doute raisonnable. Dans l'islam, tout doute dans le dossier entraîne une renonciation à la peine légale complète, telle que l'exécution. De plus, il est plus facile d'obtenir des preuves irréfutables à notre époque où les images de vidéosurveillance, les tests ADN et d'autres procédures scientifiques ont été produits et peuvent condamner correctement les délinquants avec un très haut degré de certitude. Tout cela réduit les chances de condamner une personne innocente. Même si les pays non islamiques appliquaient correctement la rétribution légale dans ces cas précis, cela réduirait considérablement la criminalité. Dans ces cas, l'excuse d'éviter l'exécution par peur d'exécuter une personne innocente ne s'applique pas car il n'y a aucun doute que la bonne personne a été exécutée.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 :

*« ...il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et vous aurez en rétribution [la sauvegarde de la vie], ô vous [gens] doués d'intelligence... »*

Mais comme l'indiquent ces versets, seuls ceux qui appliquent correctement leur raisonnement comprendront le bénéfice généralisé de

la rétribution légale. Par exemple, celui qui manque de compréhension refusera d'amputer une partie du corps afin de sauver sa vie, car il ne se concentre que sur un aspect de cette déclaration, à savoir, amputer une partie du corps. Il ne réfléchit pas à la signification plus large de sauver sa vie, et par conséquent, il refuse d'amputer une partie du corps afin de sauver sa vie. Alors que, celui qui pense clairement admettra qu'amputer une partie du corps est très grave, mais que l'abandonner conduira à quelque chose de pire, à savoir la mort. Il réfléchit donc à la situation dans son ensemble et décide en faveur de l'amputation d'une partie du corps afin de sauver sa vie. Cela peut également s'appliquer aux versets en question. Exécuter un membre de la société pour meurtre peut paraître dur, mais si cela entraîne de nombreux avantages pour le reste de la société, y compris pour les proches de la victime, alors c'est la bonne chose à faire, car un gouvernement doit considérer la situation dans son ensemble, c'est-à-dire le bien-être de la société entière plutôt que la vie d'un meurtrier condamné, qui a renoncé à ses droits humains lorsqu'il a cessé d'agir comme un être humain, ou dans de très rares cas, la vie d'une personne condamnée à tort.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

*« Et il y aura pour vous, ô vous [gens] intelligents, une rétribution [qui vous sauvera la vie], afin que vous deveniez justes. »*

Comme l'indique la dernière partie de ce verset, la peine de mort légale a également un effet dissuasif important sur le grand public. Lorsqu'ils assistent à l'exécution d'un meurtrier, ceux qui désirent blesser ou tuer quelqu'un sont dissuadés de retenir leur main par peur de perdre la vie et de donner ainsi la vie à eux-mêmes et à d'autres. Cela peut

s'appliquer à tous les types de crimes. Si la punition pour des crimes tels que le viol était plus sévère, elle dissuaderait de nombreux délinquants potentiels de commettre des crimes. L'existence de lois souples est l'une des principales raisons pour lesquelles les taux de criminalité ne diminuent pas dans les sociétés.

Un aspect de la rétribution légale consiste à pardonner au meurtrier. Cet acte de bonté peut encourager le meurtrier à se repentir sincèrement de sa vie criminelle, ce qui conduit au salut de sa propre vie et de celle des autres qu'il aurait pu blesser s'il continuait dans ses mauvaises voies. En outre, cela peut encourager d'autres victimes potentielles et leurs proches à pardonner également à leurs oppresseurs, ce qui permet de sauver de nombreuses vies et de répandre la paix et la miséricorde dans la société.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

*« Et il y aura pour vous, ô vous [gens] intelligents, une rétribution [qui vous sauvera la vie], afin que vous deveniez justes. »*

En règle générale, une société ne peut réduire les crimes que si ces deux principes sont adoptés par ses citoyens. Le premier est la rétribution légale, c'est-à-dire une loi stricte qui punit les crimes de manière appropriée afin de dissuader les délinquants potentiels de commettre des crimes. Même un enfant peut comprendre qu'un délinquant potentiel est moins susceptible de commettre un crime

lorsque la sanction légale est plus sévère. Plus la loi est douce, plus le délinquant potentiel a de chances de commettre un crime.

L'autre aspect est la crainte d'Allah, le Très-Haut, qui implique de faire face aux conséquences de ses actes dans l'au-delà. En effet, une personne commet des crimes et des péchés lorsqu'elle pense qu'elle n'aura aucune conséquence pour ses actes, comme la prison, ou qu'elle y échappera d'une manière ou d'une autre, par exemple en fuyant le pays. Mais celui qui croit sincèrement que peu importe ce qu'il fait, qu'il soit public ou secret, grand ou petit, et peu importe ce qu'il fait pour éviter de faire face aux conséquences dans ce monde, un jour viendra certainement où il devra rendre des comptes pour tous ses actes, il réfléchira toujours à deux fois avant de commettre un crime ou un péché. Si cette croyance est renforcée par l'acquisition et l'application du savoir islamique, elle empêchera l'individu de commettre des crimes et des péchés. Si les membres d'une société agissaient de cette manière, la paix et la justice se répandraient dans la société. Le taux de criminalité diminuerait et les temps correspondraient étroitement à ceux où la loi islamique était appliquée correctement dans la société. Ce seul fait montre l'importance de la foi et de son renforcement par l'acquisition et l'application du savoir au sein de la société. Chapitre 16 An Nahl, verset 90 :

*« Certes, Allah ordonne l'équité, la bonne conduite et l'assistance aux proches. Et Il interdit la débauche, la mauvaise conduite et l'oppression. Il vous avertit, afin que peut-être vous vous en souveniez. »*

## **Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère**

400+ English Books / كتب عربية / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

<https://shaykhpod.com/books/>

Backup Sites for eBooks: <https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>

<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>

<https://shaykhpod.weebly.com>

<https://archive.org/details/@shaykhpod>

<https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

## **Autres médias de ShaykhPod**

Blogs quotidiens : [www.ShaykhPod.com/Blogs](http://www.ShaykhPod.com/Blogs)

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid>

Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>

Site de sauvegarde pour les livres électroniques/ livres audio :  
<https://archive.org/details/@shaykhpod>

